

SANDAYA CAMPINGS EXPLOITATION

Société en commandite simple au capital de 27 453 493,98 euros

Siège Social : 39 Rue Washington, 75008 PARIS

934 326 430 R.C.S PARIS

(Ci-après la « Société »)

ACTE UNANIME

DES DECISIONS DES ASSOCIES

EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Le 11 septembre 2025 à 15h30

Les associés de la société SANDAYA CAMPINGS EXPLOITATION, société en commandite simple au capital de 27 453 493,98 euros, dont le siège social se situe 39, Rue Washington, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 934 326 430 (ci-après la « Société »), se sont réunis au siège social de la Société.

SONT PRESENTS :

SANDAYA HOLDING EXPLOITATION,

RCS Paris 533 670 709

Associé Commandité représenté par M. François GEORGES

Propriétaire de

2.745.346.898 parts sociales

SANDAYA HOLDING,

RCS Paris 819 750 340

Associé Commanditaire représenté par M. François GEORGES

Propriétaire de

2 500 parts sociales

Seuls associés de la Société (les « Associés ») et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société.

Les Associés prennent acte de l'ordre du jour des décisions qu'ils sont amenés à prendre :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Transfert du siège social)

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société sis 39, rue Washington - 75008 PARIS au 28/32 boulevard de Grenelle – 75015 PARIS, à compter du 1^{er} octobre 2025

Cette décision est prise à l'unanimité des Associés de la Société.

DEUXIEME DECISION

(Modification des statuts concernant le siège social)

En conséquence de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé :

28-32 boulevard de Grenelle 75015 Paris

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision collective des associés, et en tout autre lieu par décision collective des Associés. Lors d'un transfert décidé par le gérant, celui-ci est autorisé à modifier les Statuts en conséquence. »

Cette décision est prise à l'unanimité des Associés de la Société.

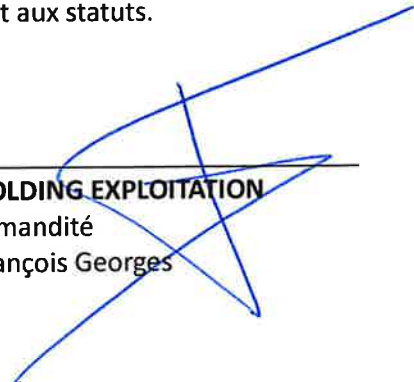
TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires qu'il y aura lieu.

Cette décision est prise à l'unanimité des Associés de la Société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'ensemble des Associés conformément aux statuts.



SANDAYA HOLDING EXPLOITATION

Associé commandité

Monsieur François Georges



SANDAYA HOLDING

Associé commanditaire

Monsieur François Georges